

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-septième session**  
**Genève, 22 – 26 novembre 2021**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE**

1. La vingt-septième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 22 au 26 novembre 2021 sous une forme hybride. Les deux premiers jours ont été consacrés à la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement sur le thème "L'innovation dans les technologies vertes au service du développement durable". Ont pris part à cette session 78 États membres et 21 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'OMPI.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a réélu Son Excellence Mme Patricia Benedetti, ambassadrice d'El Salvador auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OMPI, en qualité de présidente. Le comité a également élu Mme Shanchita Haque, représentante permanente adjointe du Bangladesh à Genève, et Mme Olga Allemann, coordonnatrice de projet, affaires juridiques et internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle de la Suisse, en qualité de vice-présidentes, pour une durée d'un an.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/27/1 Prov.3.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a examiné l'accréditation des observateurs figurant dans le document CDIP/27/3. Le comité a décidé d'admettre, en qualité d'observateur ad hoc, une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir le Global Expert Network on Copyright User Rights.
5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales faites par les coordonnateurs des différents groupes régionaux. Les délégations ont réitéré leur soutien et pris acte des efforts constants déployés par l'OMPI pour mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement. Saluant plus particulièrement l'adaptation efficace des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le contexte de la

pandémie de COVID-19, elles se sont félicitées de l'organisation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement sur le thème "L'innovation dans les technologies vertes au service du développement durable", tenue les 22 et 23 novembre 2021. Elles ont apprécié la qualité des exposés, la structure et les dispositions logistiques. Elles ont également réaffirmé leur volonté de collaborer et d'apporter leur contribution à l'ordre du jour de la présente session.

6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

6.1. Rapports sur l'état d'avancement des projets contenus dans le document CDIP/27/2. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document.

6.2 Rapport d'achèvement du projet "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition", faisant l'objet du document CDIP/27/4. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document.

6.3 Rapport d'évaluation indépendante externe du projet "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition", faisant l'objet du document CDIP/27/5. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document et a prié le Secrétariat d'intégrer davantage les résultats issus de la mise en œuvre de ce projet.

7. Au titre du point 6.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné la question de la poursuite des webinaires, qui fait l'objet du document CDIP/26/6. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur ce point à sa prochaine session.

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

8.1 la proposition de projet révisée sur le recensement et l'utilisation des inventions du domaine public, qui fait l'objet du document CDIP/27/6. Le comité a approuvé le projet, tel qu'il figure dans ce document.

8.2 la proposition de projet révisée du Brésil sur le renforcement du pouvoir des petites entreprises grâce à la propriété intellectuelle : élaboration de stratégies d'appui aux indications géographiques ou aux marques collectives dans la période postérieure à l'enregistrement, qui fait l'objet du document CDIP/27/7. Le comité a approuvé le projet, tel qu'il figure dans ce document.

8.3 la proposition de projet de la Tunisie sur la réduction des accidents de travail et des maladies professionnelles grâce à l'innovation et à la propriété intellectuelle, qui fait l'objet du document CDIP/27/8. Le comité a examiné la proposition de projet et a prié la Tunisie de la développer sur la base des observations formulées par les États membres et avec l'aide du Secrétariat, en vue de son examen à sa prochaine session.

9. Le comité a pris connaissance des informations actualisées présentées par le Secrétariat sur les activités de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et tourisme et en a pris bonne note.

10. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le comité a examiné le point intitulé "Le rôle des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en tant que catalyseurs de l'innovation et du transfert de technologie : opportunités et défis". Le comité a suivi l'exposé du Secrétariat et ceux présentés par l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) et par le Service national de la propriété industrielle de la Guinée. Les États membres ont souligné l'importance des CATI pour stimuler l'innovation et la rendre accessible dans les pays

en développement et les PMA. Des délégations ont par ailleurs déclaré que les réseaux de CATI favorisaient la collaboration entre innovateurs aux niveaux national et international.

11. Au titre du point 9 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture. En particulier, le comité est convenu des points suivants :

- À sa prochaine session, le CDIP devrait prendre une décision sur les thèmes à examiner à partir de sa vingt-neuvième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement".
- Les propositions de sous-thème pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement devant se tenir en 2023 devraient être communiquées au Secrétariat pour le 18 mars 2022 au plus tard.
- S'agissant du document CDIP/25/9 intitulé "Bilan et la liste des activités proposées sur la propriété intellectuelle et de développement dans l'environnement numérique", les États membres devraient informer le Secrétariat trois mois à l'avance s'ils souhaitent que celui-ci révise ce document.

12. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI ([A/62/12](#)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

[Fin du document]